



Document d'entrée en relation

MADELEINE FINANCE

SARL au capital de 120 160 euros

Conseil en gestion de patrimoine

Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine - CNCGP

Inscrit au RCS de Paris sous le numéro 518 946 660

Dont le siège social est situé au n°40, rue Vignon 75009 PARIS

Téléphone : 01 44 76 95 79, contact@madeleine-finance.fr et site internet : <https://www.madeleine-finance.fr>

MADELEINE FINANCE est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 11061266 (consultable sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers (CIF) et adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière :

- Non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.
- Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : *NEANT*.

Démarchage bancaire et financier

- Identité du ou des mandants pour lesquels la Société exerce une activité de démarchage : *NEANT*

Courtage en assurance

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance :

- Qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.
- Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille directement ou indirectement au travers d'un courtier grossiste :
Cardif, Generali, Swisslife, Spicica, Intencial, La Mondiale, Wealins, Lombard international, Edrac
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : *NEANT*

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 75012019000042148 délivrée par la CCI de Paris.
- Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MNOBSP)

- Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : *NEANT*.
- Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le mandataire détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : *NEANT*.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

- Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement

Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants: les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption (liste à personnaliser en fonction de votre processus de sélection des instruments financiers).

Informations sur les modes de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal, courriel ou plus généralement par tout moyen de télécommunication.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Jean François CHANU en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par courriel : jean-francois.chanu@madeleine-finance.fr (Responsable du traitement des données personnelles).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Assurance professionnelle

Assurance RCP enregistrée sous le numéro de Police n°227948 : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 Rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9.

Litige

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités [médiateur recommandé par la CNCGP] : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/> ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Client : Je soussigné \$NOM_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$ atteste avoir reçu le document d'entrée en relation	
Adresse : \$ADRESSE_CONTACT\$, \$CP_VILLE_CONTACT\$	
Fait à Paris , Le \$DATE_ENTREE_RELATION_CONTACT\$	Signature(s) client(s) :